



Compte-rendu du Conseil d'administration de l'AFB

26 juin 2018

Début de séance à 10h15.

Pour la CGT Environnement : Vincent Vauclin (suppléant) - Sylvain Michel (observateur¹)

Interventions préliminaires :

Séance présidée par la vice-présidente Françoise Gaill (CNRS), le président Philippe Martin étant empêché.

C. Aubel (DG AFB) accueille 3 nouveaux membres, dont le nouveau **Directeur de l'Eau et de la Biodiversité**, Thierry Vatin, en poste depuis mi-avril, qui a notamment été DREAL dans deux régions.

Ce dernier évoque plusieurs sujets, dont : le Plan national biodiversité qui sera adopté le 4 juillet en réunion interministérielle, durant laquelle chaque ministre présentera ses engagements en matière d'eau et biodiversité ; sa connaissance des services déconcentrés ; l'importance d'avoir une stratégie biodiversité dans chaque Région ; rapport IGF/CGEDD en cours d'examen, rien n'est décidé.

P. Ferey (assemblée permanente des chambres d'agriculture) demande qu'on consulte le monde agricole dans le cadre du rapport Lecornu sur la chasse. Le DEB répond qu'on a consulté le monde de la chasse et les représentants de l'agriculture et que les avis de tous seront pris en compte.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2018

Pas de remarque, **PV adopté** à l'unanimité.

2. Mise à jour de la composition de la Commission des Interventions (pour délibération)

Remplacement d'une membre démissionnaire. Candidature de Pierre Risbstein (Ministère de la Recherche), **approuvée** à l'unanimité.

3. Adoption du modèle de déclaration publique d'intérêt des membres du Conseil d'administration et de ses instances (pour délibération)

P. Michelet rappelle que cette déclaration est prévue par une disposition de la Loi Biodiversité (et donc du Code de l'environnement), applicable aux membres du CA, de ses commissions et des 4 comités d'orientation. Elle vise à appliquer la charte de déontologie du CA, qui prévoit « *que les membres du Conseil d'administration et de ses instances ne peuvent pas prendre part aux débats, ni*

¹ Assiste au CA sans prendre part aux débats ni aux votes

aux votes, portant sur une affaire à laquelle ils sont intéressés soit en leur nom personnel, soit comme mandataire, directement ou indirectement. » Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur, largement inspirée de celle des Agences de l'eau.

La CGT Environnement souligne deux problèmes :

- la déclaration ne prévoit pas de mentionner l'origine des financements des organisations auxquelles appartient le/la membre du CA, alors qu'ils peuvent induire des conflits d'intérêt. Elle rappelle le vote en CA du 20 février 2018 sur le projet éolien Dieppe-Le Tréport : certaines ONG / associations auraient pu être écartées du débat et du vote car RTE et ENGIE en sont les sponsors ;
- la déclaration est prévue à la date de nomination au CA, mais la situation peut évoluer ultérieurement.

P. Michelet (DG adjoint) : la charte suppose « en creux » que tout membre prévient le CA à chaque fois que sa situation évolue ; cela repose sur la bonne volonté de chaque administrateur.

J-D. Abel (FNE) juge la question posée par la CGT légitime, car les associations bénéficient d'aides de certains mécènes, ce qui est rendu public sur leur site Internet. Ces aides n'empêchent pas pour FNE des positionnements conflictuels avec les donateurs. Mais elles ont des durées limitées. Comment traduire ces changements dans le temps à travers la déclaration ? Il propose de renvoyer vers le site web de l'association, où les partenariats sont listés.

Mme Sage (députée de Polynésie), se basant sur son expérience d'élue, dit que la déclaration porte sur les questions d'intérêt personnel uniquement, pas sur l'intérêt des structures représentées par le membre du CA. L'actualisation est en général annuelle.

M. Bignon demande qui vérifiera la sincérité des déclarations ? Faute de quoi elles ne serviront à rien. Pour les sénateurs, c'est la haute autorité de la vie publique.

P. Michelet : il n'y a pas de haute autorité de transparence de la vie publique à l'AFB, mais la déclaration doit être publiée sur le site internet de l'AFB, donc celui qui ferait une fausse déclaration prendrait des risques.

Vote : unanimité pour, moins 1 abstention (CGT Environnement), compte tenu de la portée limitée de cette déclaration d'intérêt.

4. Adoption du budget rectificatif n° 1 pour 2018 (pour délibération)

Présentation de Mme Gravellier (secrétaire générale AFB).

Il est proposé (pour l'essentiel) d'approuver les autorisations budgétaires de cette première rectification du budget initial pour 2018 :

- 1 197,7 ETP et 1 227 ETPT sous plafond, et 54 ETP et 54 ETPT hors plafond (inchangé) ;
- 300,3 M€ d'AE = autorisations d'engagement (dont ajustement sur le fonctionnement à 32,4 M€ et sur l'intervention à 176,6 M€) ;
- 287,6 M€ de CP = crédits de paiement (dont ajustement sur l'intervention à 168,7 M€) ;
- 287,6 M€ de recettes ;
- solde budgétaire nul.

Mme Gravellier ajoute l'état de la consommation, fin mai : 44% des AE, 40% des CP et conclut à un fonctionnement normal.

M. Le Duc (MNHN) s'inquiète des 78 M€ de trésorerie qui risquent de tenter Bercy. Mme Gravellier et M. Michelet écartent ce danger : cette somme est normale et sera vite dépensée, l'AFB dépensant 1 M€ par jour ouvré (budget total de 220 ME).

La CGT Environnement rappelle que les représentants des personnels ont voté contre le budget initial 2018 en raison d'un plafond d'emploi insuffisant, qui n'a pas augmenté dans ce BR1. Le problème de sous-effectif demeure. Elle s'abstiendra donc.

Vote : unanimité pour, moins 1 abstention (CGT Environnement).

5. Approbation du plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (pour délibération)

P. Plisson, Président du conseil de gestion de ce PNM, présente le parc et le processus d'élaboration de son plan de gestion (PdG). Particularités : 3 comités géographiques ; 2^{ème} plus grand PNM de métropole après celui de Corse. PdG validé le 13 avril 2018, deux jours avant la date limite du 3^e anniversaire (fixée par le décret de création du PNM.) 1 an de concertation, 60 réunions organisées, 4 commissions thématiques. Document de 450 pages, plus annexes cartographiques. Temps très court, équipe réduite qu'il convient de féliciter pour son investissement.

D'autre part, il se dit en attente du nouveau décret de délégation des avis conforme aux CdG. Il ajoute que le PNM a émis un avis sur une extraction de granulats qui vient d'être annulé au TA, or il n'y a pas eu de mémoire en défense de la part du Ministère.

Sne-FSU : un bon PdG en effet. Mais quels effectifs pour le mettre en œuvre ?

P. Plisson : bonne question, à poser au ministre ; PdG impossible à appliquer en l'état : 1000 km de côtes à surveiller, mais pas de bateau ni d'agent sur le terrain ; impossible de répondre aux attentes des acteurs du territoire. Si les moyens ne sont pas mis à disposition par le Gouvernement, j'en tirerai les conséquences.

Sne-FSU : comme lors du vote contre la création du PNM de Martinique, je rappelle que la protection de l'Environnement nécessite des agents. Même le rapport IGF/CGEDD préconise création de postes pour les PNM, mais c'est par réaffectation de postes pris ailleurs à l'AFB.

J. Bignon : trop de PNM ont été créés, trop vite, sans les moyens nécessaires. Je veux croire que le Gouvernement prendra ses responsabilités.

T. Vatin (DEB) : la question des moyens est compliquée, surtout pour les PNM, mais le ministre a été alerté et est attentif au problème des Parcs.

CGT Environnement : pour préciser les choses, il y a 7 agents en poste au PNM de la Gironde, dont aucun agent de terrain ; à la création de l'AAMP, il y avait consensus sur un effectif 30 agents par PNM en moyenne. Or on en est à 90 pour 9 PNM...

P. Plisson : 15 agents serait le *minimum minimorum* ; il n'y a pas moyen de vivre pour les Parcs, le Gouvernement doit donc faire des choix.

J-P. Le Duc : le PdG est bien fait, donc je vais voter pour. Mais les moyens ne sont pas « *peut-être insuffisants* » comme le dit le DEB, ils sont clairement insuffisants.

C. Aubel : il n'est pas envisagé car pas possible de transférer des personnels vers les PNM en prenant au sein de l'AFB. Un bateau est commandé et arrivera très bientôt au PNM de l'estuaire de la Gironde. Le décret sur l'avis conforme des CdG devrait sortir. L'AFB sera au côté du CdG du PNM Gironde pour défendre son avis sur le projet d'extraction de granulats.

P. Plisson souhaite que le navire commandé dispose d'un équipage ...(rires et sourires dans la salle).

Vote contre des 4 représentants des personnels. Le reste des administrateurs votent pour.

6. Mise à jour des délégations du Conseil d'administration aux conseils de gestion des parcs naturels marins (pour délibération)

Elles concernent les deux derniers PNM créés, celui de l'estuaire de la Gironde (pour les aides financières) et celui de la Martinique (pour émettre ses avis). T. Canteri précise que cette MÀJ est destinée à uniformiser le fonctionnement de tous les PNM.

J-P. Le Duc : la décision devrait préciser « quand il existe un PdG *et qu'il peut être mis en œuvre* » : s'il n'y a pas d'agent, comment les avis peuvent-ils être préparés ?

Sne-FSU: les PNM disposent tous d'une équipe ingénierie, capable d'analyser les dossiers et préparer les avis. Le manque de postes concerne les équipes de terrain.

Vote pour unanime.

7. Gouvernance du Sanctuaire Agoa et délégation du Conseil d'administration au Directeur général (pour délibération)

2 points à modifier dans les statuts :

- prolongation des mandats des membres du CdG de 3 à 5 ans ;
- délégation au DG de l'AFB pour nommer les membres du CdG du sanctuaire.

Vote pour unanime.

8. Approbation des rapports d'activités 2017 des parcs naturels marins d'Iroise, de Mayotte, du Golfe du Lion, des Glorieuses, du Bassin d'Arcachon et du Cap Corse et de l'Agriate (pour délibération)

Exposé oral de T. Canteri (Directeur des « PNM, PN & Territoires » de l'AFB). Documents totalisant plusieurs centaines de pages. Points retenus :

- Installation du PNM du Cap Corse,
- réélection de Michel Molly en tant que président du PNM Golfe du Lion,
- avis favorable sur le projet éolien Dieppe-Le Tréport,
- indicateurs des PNM de Mayotte et des Glorieuses.

Nombreux projets réalisés malgré l'insuffisance des moyens. Conseils de gestion réunis régulièrement. Une centaine d'avis par an, dont seulement quelques avis conformes. Subventions attribuées d'un total modeste : 350 k€ en 2017.

J. Bignon : votre rapport de synthèse ne mentionne pas l'avis défavorable du CdG du PNM Estuaires picards et Mer d'Opale sur le projet éolien, et la démission de ses membres, dont son président, suite à l'avis conforme favorable du CA de l'AFB ; j'admire l'art de la synthèse de M. Canteri, mais c'est un fait objectif.

T. Canteri : ces démissions ont eu lieu en 2018, donc on en reparlera en 2019 lors de l'examen des rapports d'activité 2018.

G. Romiti : le plus faible poste budgétaire correspond à la police ; important de faire de la prévention avant tout, mais la police est indispensable.

T. Canteri : budget faible (6%) car peu d'agents de terrain ; devrait plutôt se situer à 15% dans l'idéal.

N. Sarrabezolles (Présidente du CdG du PNM d'Iroise) : le cas de l'avis conforme du PNM EPMO servira de contre-exemple pour que la situation ne se reproduise pas. Ne pas demander aux collectivités locales d'apporter les moyens manquants, car elles sont déjà sous pression.

C. Aubel : M. Canteri a voulu dire que la réussite d'un PNM repose aussi sur l'implication des partenaires, pas que les partenaires doivent apporter les moyens manquants.

CGT Environnement : le document de synthèse de 12 pages mis au dossier est parlant : il montre l'écart entre les ambitions et les effectifs. Il y a de grandes disparités des effectifs dans les PNM, celui de l'Iroise étant le moins sous-doté, avec 22 agents. La CGT ne prendra pas part au vote pour dénoncer le déséquilibre entre les ambitions affichées et les moyens alloués.

T. Coquil (ministère en charge de la mer) : possibilité de s'épauler entre organismes pour compenser le manque de moyens

Vote : la CGT Environnement ne prend pas part au vote. Unanimité pour.

P. Lecante (maire de Montsinéry-Tonnégrande, Guyane) évoque un projet de PNM aux alentours de l'estuaire de l'Oyapock, qui serait riche en mammifères marins, malgré la difficulté de les recenser (eaux troubles du courant littoral amazonien).

J. Bignon soutient la création d'une aire protégée pour les mammifères marins de Guyane, peut-être sous forme de coopération internationale ?

J-P. Le Duc propose l'idée d'un amendement demandant des moyens supplémentaires dans le budget 2019 pour mettre en œuvre le plan de gestion du PNM EGMP, en accord avec P. Plisson qui a dû partir.

J. Bignon : impossible d'adopter une délibération supplémentaire, mais je soutiens et fais confiance au DG pour demander des moyens supplémentaires.

Le Sne-FSU propose que M. Leduc écrive une motion demandant des moyens pour ce PNM, auquel cas le Sne la soutiendra.

P. Michelet et C. Aubel : attention à ne pas demander des choix impossible à l'AFB, comme de mieux doter un PNM en postes en prélevant dans une autre de ses entités.

La présidente propose d'avoir cette discussion durant le déjeuner pour mettre au point une motion éventuelle, à l'initiative de M. Le Duc et non du CA.

La motion de M. Le Duc est lue par la présidente au cours de l'après-midi (en PJ de ce compte-rendu). M. Vatin demande aux représentants de l'Etat de ne pas prendre part au vote. **Elle est adoptée** par 16 voix pour et 13 absents.

9. Rapport d'activité de l'AFB pour 2017 (pour délibération)

Document transmis par mél le 19 juin et remis en début de séance (46 pages ; version de travail, presque pas d'illustrations). Pas de présentation du rapport mais illustration par 2 films de 10' déjà projetés aux agents durant la convention du personnel de l'AFB à Lille début juin, plus un troisième en fin d'AM. Ces films suscitent des échanges assez généraux sur la protection de l'environnement.

J. Bignon : insiste sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser ; l'évitement est à privilégier, et il nécessiterait un bilan annuel par l'AFB ; trop de compensation et pas assez d'évitement ; disparition des terres agricoles à la périphérie des villes, mal compensées et remplacées par des bâtiments industriels, tandis que de nombreuses friches industrielles restent à l'abandon. Renvoie aux conclusions du rapport (2017) du sénateur Dantec sur la compensation écologique, qui n'ont pas été mises en œuvre. L'équivalent d'un département disparaît par artificialisation tous les 6 ou 7 ans, et non plus tous les 10 ans.

T. Vatin (DEB) : l'artificialisation des sols sera prise en compte dans le Plan National Biodiversité, ainsi que la lutte contre la disparition des zones humides. Mais l'objectif que nous avons d'écrire des mesures concrètes et claires est rendu impossible par des gens qui n'en veulent pas. Preneur des conseils de M. Bignon.

P. Lecante évoque le projet « Montagne d'Or », auquel les opposants se sentent bien seuls ; la séquence ERC devrait être mieux appliquée en Guyane.

S. Bélier (Humanité & Biodiversité) : la séquence commando sur le braconnage des civelles dans le film est une exception ; demande moyens plus conséquents pour la police de l'Environnement ; un bilan annuel des PV dressés et des sanctions pénales devrait figurer dans le rapport d'activité de l'AFB ; importance de la séquence ERC ; contradiction par d'autres politiques sectorielles : l'artificialisation des sols est relancée par la loi Elan sur le logement et le projet de modification de la loi Littoral.

P. Ferey (AP des chambres d'agriculture) : besoin de mesures coercitives contre les collectivités qui mettent en réserve foncière des surfaces de terrains immenses sans les utiliser ; besoin de quantifier les biocides d'origine domestique sortant des STEP, pour cesser d'incriminer seulement les agriculteurs.

G. Bœuf (président du conseil scientifique AFB) : les scientifiques « emmerdent » avec leurs constats de dégradation ; l'homme refuse d'évoluer en changeant ses habitudes pour sauvegarder la Nature, pour le bien général.

Le Sne-FSU se dit consterné par la naïveté des échanges précédents : en pratique, les acteurs économiques font pression sur les préfets, qui la répercutent sur les services, afin de censurer les avis environnementaux, ce qui permet d'assurer la réalisation des aménagements. D'autre part, la régression de la réglementation protégeant l'environnement vient de l'intérieur même du MTES, comme par exemple la définition plus restrictive des zones humides, définies par des critères à la fois pédologiques et floristiques (et non plus « ou »).

La CGT Environnement est d'accord avec le Sne et confirme qu'on ne va pas vers une meilleure protection de la nature mais vers une régression. Les forces d'aménagement et d'artificialisation dépassent de beaucoup celles de protection. Il y a une priorité au développement économique, à la croissance du PIB supposée résorber la pauvreté. On le voit bien sur les grands projets routiers ou ferroviaires où les groupes de BTP déploient de très gros moyens, le service public de l'environnement ayant du mal à suivre.

M. Vatin trouve qu'il ne sert à rien de désigner des coupables alors que nous sommes tous coresponsables, avec un modèle français d'étalement urbain (opposé à l'Espagne : immeubles). Remous de désaccord du côté des ONG environnementales... Il parle de construire un modèle différent, ensemble.

La CGT Environnement, pour revenir au document soumis au CA, pointe deux défauts :

- il présente les choses sous un jour promotionnel et cache les difficultés et les souffrances d'une partie du personnel, en sous-effectif et en surcharge : où cette dimension de la réalité est-elle affichée ? (NDR : sans parler de la désorientation et des inquiétudes de beaucoup d'agents, traduites y compris dans les baromètres AFB, jusqu'en mars 2018, aggravées par la perspective de décisions structurantes) ;

- la liste des actions réalisées ou en cours donne une place similaire à des missions d'importances très différentes : il faudrait des données chiffrées de nombre d'agents en face, pour ne pas biaiser l'image et l'organisation globale de l'AFB (NDR : une critique faite par nous dès début 2017 concernant les sites Internet et Intranet de l'AFB.)

M. Aubel insiste sur le fait qu'il faudra garantir dans le contrat d'objectifs une adéquation entre missions et moyens.

Vote : rapport adopté à l'unanimité.

10. Point d'étape sur la préparation du contrat d'objectifs et du programme d'intervention (pour information)

Brève présentation de la note de 8 pages sur ces deux sujets.

Mme Citores (Surfrider Foundation Europe) relève les « inflexions » dans les missions et demande au DG si les salariés seront associés, notamment pour ceux dont les missions seront amenées à décroître.

La CGT Environnement revient sur les « objectifs opérationnels », qui seront une sélection de priorités et laisseraient de côté les activités préexistantes (comme écrit en p 2) : on aurait donc une baisse de moyens sur ces dernières ? Sur les « inflexions » (p 3), le principe de diminution à venir de certaines missions est justifié par les « résultats obtenus », mais des directives comme la DCE et la DCSMM n'ont pas donné de résultats suffisants à ce jour, donc pas de raison de baisser l'effort sur milieux aquatiques et marins. Ceci renvoie au tour de passe-passe de la création de l'AFB : des missions en plus mais à effectif inchangé, amené à diminuer. La CGT sera attentive à ces « inflexions » et demande que les OS soient consultées sur un projet de COP, car ce document est plus concret et décisif que le projet d'établissement.

S. Antoine (DG adjointe) répond qu'il y aura des missions antérieures qui resteront prioritaires, que le projet d'établissement a largement associé les agents et que les comités managériaux des directions sont associés au COP. Un CT approfondi permettra de prendre l'avis des OS sur le COP à l'automne. Le plafond d'emploi serait stable jusqu'en 2019 et pourrait baisser ensuite.

M. Aubel ajoute qu'une participation des agents au COP pourrait être démenti par la tutelle, donc on ne peut les solliciter comme dans le projet d'établissement. Par contre, on demande aux managers d'en parler avec leurs équipes. Il y aura examen du projet en CT et en CHSCT.

11. Agences régionales de la biodiversité (ARB) : état d'avancement des préfigurations et conclusion de nouvelles conventions partenariales (pour délibération)

M. Bluhm présente le projet d'ARB Occitanie, dont les statuts font l'objet de l'avis du CA. 8 employés repris de structures antérieures (région, agence régionale énergie climat) pour un budget annuel de 600 k€ payé à moitié par l'AFB. La Présidente de la région, Mme Delga, prend la suite et insiste notamment sur le besoin d'économie d'eau et de baisse de consommation foncière, qui se heurtent à un déficit d'un milliard de m³/an d'eau d'ici 2050 et par le plus fort solde migratoire des régions de métropole (+ 52 000 habitants / an).

Vote : statuts adoptés à l'unanimité.

M. Pourteau (Délégué à l'Outre-Mer, AFB) présente ensuite brièvement :

- les conventions de partenariat pour préparer la préfiguration de la future ARB de l'Archipel Guadeloupe et de la structure OBAG-ARB en Guyane ;
- la convention-cadre de partenariat pour définir les modalités et le périmètre d'intervention de l'Agence française pour la biodiversité en Nouvelle-Calédonie.

Vote favorable à l'unanimité.

La CGT Environnement souligne que la préfiguration, puis le fonctionnement des ARB en général consomment du temps de 2 à 3 agents des DR ou DiR de l'AFB correspondantes (en métropole),

dont les effectifs sont modestes (10 à 14 agents) et la charge de travail déjà élevée. Ce temps est retiré des missions antérieures sur les milieux aquatiques, ce qui n'est pas opportun.

12. Protocole de partenariat avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (pour délibération)

Présentation brève de C. Aubel.

La FRB est une fondation visant à favoriser la recherche sur la biodiversité et à l'orienter pour répondre aux enjeux sociétaux dans ce domaine. Ce protocole (8 pages) général liste les nombreux thèmes et objectifs généraux communs à l'AFB et à la FRB, et conduira par la suite à des actions annuelles coordonnées ou communes, qui donneront lieu à des contrats ou conventions spécifiques, pouvant comporter des aspects financiers. Ces thèmes sont : la recherche, la prospective, les données sur la biodiversité, l'expertise, la valorisation et diffusion des connaissances, la communication et l'international.

Pas de débat sur ce point, mais la CGT Environnement pose la question d'un des sponsors de la FRB, l'entreprise LVMH, dont elle demande si ses valeurs et pratiques sont cohérentes avec la protection de la nature et de la biodiversité ? En l'absence de réaction dans la salle, la présidente renvoie l'interrogation vers la FRB, non présente à la réunion.

Vote favorable à l'unanimité.

13. Délégation de pouvoir au Directeur général pour la gestion des marques « Végétal local » et « Vraies messicoles » (pour délibération)

Cette délégation est une conséquence du transfert à l'AFB de l'ensemble des actifs de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, le 12 juillet 2017, dont font partie les marques collectives « Végétal local » et « Vraies messicoles ». Ces marques ont pour objet la conservation, la production et l'utilisation durable d'espèces végétales indigènes.

Vote favorable à l'unanimité.

14. Subvention à l'Association pour l'action sociale à l'AFB (APAS-AFB) au titre de l'année 2018 (pour délibération)

Mme Gravellier explique en résumé que l'association APAS-AFB a adopté de nouveaux statuts lors de son assemblée générale du 10 mai 2018, instituant notamment une cotisation obligatoire de ses membres à compter de 2019, et que l'association prévoit, à compter de 2019, de réformer les conditions de prise en compte des revenus et de la situation familiale des adhérents afin d'assurer une répartition des aides et prestations. Est donc mise au vote l'attribution d'une subvention de 830 000 euros.

Mme Soussan-Coantic (contrôleuse budgétaire, assistant de droit au conseil) se dit réservée :

- sur la convention 2018, car le quotient familial n'est pas pris en compte dans les aides aux agents,
- et sur la convention triennale 2019-2021 : elle demande des indicateurs d'aide sociale.

Vote favorable à l'unanimité.

15. Mise en œuvre de l'indemnité kilométrique « Vélo » au sein de l'Agence française pour la biodiversité (pour délibération)

Indemnité précédemment approuvée en comité technique (29/05/2018).

M. Louisy (PN de la Guadeloupe) souligne (à raison) que le plafond à 200 euros annuels par agent n'est pas du tout incitatif.

Vote favorable à l'unanimité.

16. Projet de candidature de l'AFB au programme LIFE Intégré « Solutions Fondées sur la Nature pour l'Adaptation au Changement Climatique » (pour délibération)

Présentation de M. Canteri.

Extrait de la note : *« Pour l'AFB, le projet intégré aura pour objectif de créer en dix ans les conditions d'une généralisation du recours aux solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature. Il s'agit de prioriser à tous les niveaux de décision les approches apportant des co-bénéfices climat/biodiversité et d'éviter les potentiels impacts négatifs sur la biodiversité des actions d'adaptation au changement climatique. »*

« Le plan d'actions pourra couvrir une période de 8 ans (2020-2027), avec un budget total à construire d'environ 35 millions d'euros :

- le projet LIFE intégré en lui-même serait constitué de 10 M€ d'engagement en co-financement de l'UE (LIFE) et de 6-7 M€ en fonds propres (AFB et ses partenaires), programmé et budgété de manière détaillé ;

- le volet « actions complémentaires » à constituer dans le cadre du dossier de candidature : 17 M€ d'actions inscrites comme « éligibles » à d'autres fonds nationaux et européens (taux de cofinancement variable), sans faire l'objet d'une programmation précise. »

Côté moyens humains : *« Le montage du projet est piloté par un chef de projet avec l'appui d'un apprenti. Un renfort sur les aspects administratifs et financiers pourra être recruté grâce à un soutien financier de l'UE (dépôt début juin d'une demande de soutien pour l'assistance technique au montage du projet). »* Nous apprenons en séance que le chef de projet est en CDD, et donc qu'on compte sur un poste de plus financé par l'UE pour le montage du dossier....

Le Sne-FSU explique que compte tenu de la politique de l'Etat et donc du refus du contrôle budgétaire d'atteindre une durée de CDD de 6 ans pour éviter de CDiser les agents, ces projets de 8 ans conduisent à devoir embaucher de nouvelles personnes avant leur terme, d'où gâchis humain et de compétences.

La CGT Environnement confirme et élargit le propos : si on considère que ce projet de moyen terme est utile et important, pourquoi ne recrute-t-on pas du personnel permanent à l'AFB pour le conduire ? Il faut donc augmenter le plafond d'emploi.

La présidente répond qu'il y a parfois des questions d'opportunité à saisir. Le débat en reste là.

Vote favorable à l'unanimité, moins une abstention : CGT.

17. Bilan du dispositif exceptionnel d'aide aux travaux d'urgence suite aux cyclones Irma et Maria (pour information)

Bilan final des aides exceptionnelles attribuées par l'AFB à Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Guadeloupe et la Martinique, dans l'objectif de contribuer à la restauration des infrastructures, équipements et milieux naturels dégradés ou détruits en septembre 2017 par les ouragans Irma et Maria.

14 projets, 10 maîtres d'ouvrage pour un total de 4,8 M€.

Séance levée vers 17 h.

Pièce jointe à ce compte-rendu :

Motion de M. Le Duc portant sur les moyens humains du PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.